



Berne, le 23 avril 2009

Au Tribunal fédéral

Loi fédérale sur les juristes d'entreprise (LJE) : Ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Juges fédéraux,

1. Le 22 avril 2009, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de consulter les cantons, les Tribunaux fédéraux, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés.
2. La consultation court **jusqu'au 31 juillet 2009**.
3. Il est prévu d'établir une nouvelle loi fédérale sur les juristes d'entreprise. Celle-ci vise à instaurer un statut professionnel facultatif pour les personnes qui exercent une activité de conseil juridique au sein d'une entreprise. L'inscription de ces personnes dans un registre cantonal des juristes d'entreprise aura pour effet que celles-ci seront soumises à certaines règles professionnelles et qu'elles pourront se prévaloir du secret professionnel dans le cadre des procédures pénales, civiles et administratives.
En mettant en consultation l'avant-projet ci-joint, le Conseil fédéral exécute le mandat que lui ont donné les conseils législatifs en transmettant la motion 07.3281 de la Commission des affaires juridiques du Conseil national intitulée « Devoirs et droits des employés exerçant une activité de conseil juridique ou de représentation en justice. Assimilation aux avocats indépendants ».
4. Vous trouverez en annexe, pour avis, l'avant-projet de loi sur les juristes d'entreprise et les explications qui s'y rapportent. Des exemplaires supplémentaires du dossier envoyé en consultation peuvent être obtenus à l'adresse suivante: <http://www.admin.ch/ch/f/bk/recht/index.html>.



5. Nous vous prions d'adresser vos avis à l'Office fédéral de la justice,
3003 Berne.

Nous vous remercions de votre coopération et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Juges fédéraux, l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de justice et police


Eveline Widmer-Schlumpf
Conseillère fédérale

Annexes:

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- liste des organisations consultées (d, f, i)